



Dossier : ULC S304
ULC-G 5.2

Le 5 janvier 2010

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2010-01

Destinataires : Abonnés au service d'inscription ULC pour les systèmes d'alarme antivol des postes centraux et des postes de surveillance (AMCXC)

Objet : Bulletin d'avis de report de date d'entrée en vigueur – CAN/ULC S304

Bulletins d'accréditation de référence 2007-25, 2009-32 et 2009-35

La date d'entrée en vigueur des exigences révisées de la deuxième édition de la norme CAN/ULC-S304, Postes de contrôle d'alarme antivol de la centrale de réception d'alarme et du local, a été reportée au 1^{er} juillet 2010.

Les révisions apportées aux procédures de suivi de ULC, y compris la suppression de modèles et de constructions spécifiques à la date d'entrée en vigueur antérieure, à la suite de demandes faites par des demandeurs ou d'une enquête des produits précédente menée par ULC, resteront en vigueur à moins qu'un demandeur ne demande expressément à ULC d'annuler ces révisions. Les demandeurs intéressés à conserver ces modèles ou constructions jusqu'à la nouvelle date d'entrée en vigueur doivent communiquer avec le service à la clientèle de ULC immédiatement.

Dates importantes

ULC doit recevoir tous les projets ouverts et tous les échantillons d'ici le 1^{er} mars 2010 afin de pouvoir achever les projets d'ici le 1^{er} juillet 2010.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le soussigné.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Gunsimar Paintal
Gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC

" Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"